

Compte rendu : Séance du 10 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix octobre à 21h00, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Beauvais sur Tescou sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-08 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 4 octobre 2017

ETAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME adjoints, MM Marcelino DIJOUX, Jean-Claude MARTINEZ, Franck PRADIER, Jean-François ROQUES et Florian BELOT

Après vérification du quorum, M. Bernard EGUILUZ, Maire de Beauvais sur Tescou, ouvre la séance et désigne Monsieur Jean-Claude MARTINEZ comme secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 5 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Voierie : validation du programme des travaux 2017
2. Transformation du terrain de tennis : validation fin des travaux et facturation
3. Achat de terrain
4. Financement projet communaux, montant et comptabilisation des emprunts
5. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : décision modificative n°2 du budget communal. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

1 – VOIRIE : VALIDATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX 2017

Suite à l'appel d'offres établi par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, l'entreprise MALET a obtenu le marché voirie.

Le C.M. accepte le devis présenté par l'entreprise MALET pour réaliser les travaux d'entretien de voirie sur la commune.

De fait la délibération prise en faveur de l'entreprise BROUCHET le 5 septembre 2017 est annulée.

- 1) Réfection chemin de Garbillot haut : empierrement et dérasement d'accotement pour un montant de **5 652 € HT**
- 2) Reprise sur dégradation des routes de Gratte Galine et de Montaylet par l'émulsion de bitume au point à temps manuel, soit une journée de point à temps pour un montant de **2 950 € HT**

Soit un montant total de **10 332.40 € TTC** financé par le département dans le cadre du FAVIL (Fond d'Aide à la Voirie d'Intérêt Locale).

A prévoir : curage fossés chemin de garbillot le haut.

2 – TRANSFORMATION DU TERRAIN DE TENNIS

Points à voir avec l'entreprise SPTM avant la réception de fin de travaux :

- Poteaux de tennis et de Hand non conformes à la commande, à modifier
- Retendre le grillage
- Réfection de la peinture sur le chemin d'accès
- Reprendre et stabiliser les drains sortant sur les talus côté rd37
-

Les membres du Conseil Municipal décident de se retrouver le dernier dimanche d'Octobre pour monter les tables de pique-nique, les bancs et effectuer quelques travaux de finition sur l'espace de loisirs communal.

3 – ACHAT DE TERRAIN – CONSORTS GARCIA

DEL2017 26 : achat de terrain : parcelle ZE 157

M. le Maire propose d'acheter la parcelle de 4300 m² située en face du cimetière pour un montant de 94 000 € toutes taxes comprises.

Cette acquisition s'inscrit dans le projet d'aménagement communal.

Le projet est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Détail de la délibération :

« M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, dans l'intérêt de la commune, de procéder à l'acquisition de la parcelle située en face du cimetière, parcelle cadastrée ZE 157, d'une superficie de 4300 m² appartenant aux consorts GARCIA Alain.

Cet achat s'inscrirait dans les divers aménagements prévus dans notre projet communal et nous donnerait des marges de manœuvre supplémentaires pour mener à bien et réaliser dans les meilleures conditions possible ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir la dite parcelle et mandate Monsieur le Maire pour proposer une offre d'achat à Maître Hélène CHAVIGNY, Office Notarial de Bessières, en charge de la gestion des biens des consorts GARCIA Alain.

Montant de l'acquisition au prix de 94 000 € toutes taxes comprises. Les frais de géomètre restent à la charge de la Mairie ».

4 – FINANCEMENT PROJET COMMUNAUX

DEL2017 27 : Souscription de deux emprunts – budget commune

Une réunion pour monter le dossier de subvention est prévue avec les représentants de l'Etat et du Conseil Général, le jeudi 19 octobre 2017 à Albi.

Le coût, pour mener à bien la tranche 1 du projet d'aménagement du village, est évalué à 620 000 €.

Monsieur le Maire propose de souscrire 2 emprunts

- Emprunt de 120 000 € pour l'extension du réseau public d'assainissement, au taux de 1.84 % pour une durée d'amortissement de 20 ans
- Emprunt de 400 000 € pour la réalisation d'une partie du lotissement, de la sécurisation et de l'aménagement des dessertes, au taux de 1.84 % pour une durée d'amortissement de 20 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à contracter les deux emprunts aux conditions suivantes :
 - 400 000 € Crédit Agricole au taux fixe 1,84 % sur un remboursement de 240 mensualités, soit 1993.36 € par mois (durée d'amortissement de 20 ans pour une périodicité mensuelle) ;
 - 120 000 € au Crédit Agricole au taux fixe 1,84 % sur un remboursement de 240 mensualités soit 598.01 € par mois (durée d'amortissement de 20 ans pour une périodicité mensuelle).
- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition du crédit agricole comme précisée ci-dessus

5 – DECISION MODIFICATIVE N°2

DEL2017-28 : décision modificative n°2 – budget commune

Monsieur le Maire averti les membres du conseil municipal, de la réception en Mairie de la facture de l'entreprise SPTM pour la transformation du terrain de tennis en plateau multi-jeux pour un montant de 31 200,00 € HT soit 37 440,00 € TTC.

Or, lors du vote du budget d'investissement, il a été reporté par erreur la somme de 33 185,70 € pour l'opération d'investissement n°100 « aménagement aire de jeux » (compte 231).

Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédit afin de pouvoir procéder au règlement de la facture.

INVESTISSEMENT DÉPENSES

Opération n° 100

23 IMMOBILISATION EN COURS	33 185,00 € + 4 255,00 € = 37 440,00 €
231 Immo. Corporelle en cours	+ 4 255,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES INVEST.	29 237,00 € - 4 255,00 € = 24 982,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition du Maire telle que présentée ci-dessus.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Appartement locataire Madame MOURLHOU : travaux à prévoir, remplacement du store défectueux, faire un devis.

Bulletin municipal : voir si les personnes qui ont fait bénévolement un excellent travail sur le bulletin municipal n°19 2017 sont toujours disponibles pour travailler sur le bulletin n°20 et réfléchir sur le contenu. Une tribune libre sera réservée dans le bulletin (une page réservée) pour permettre à ceux qui le veulent de s'exprimer.

Vœux du Nouvel An : à prévoir courant janvier

Réunion du CCAS : prévue le 4 novembre 2017 à 10h00.

Réunion du conseil Municipal : prévue le mardi 7 novembre 2017 à 21h00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Bernard EGUILUZ, clôt la séance du conseil municipal de Beauvais sur Tescou à 00h30.

Le Secrétaire

Le Maire
Bernard EGUILUZ